

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2023/23**

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 011-211103015-20230608-DEL202323-DE



L'an deux mille vingt-trois, le huit juin, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 1<sup>er</sup> juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Christine PÉANY, Maire.

**PRÉSENTS** : Christine PÉANY, Romain TORRECILLA, Arlette LAGRANGE, Evelyne GABORIT, Marie-Hélène ROCA, Thierry CAMBRAY, Antoine ARCO, Laurence MORATO-CARBOU, Sébastien CAZEAUX, Philippe GOUZE, Pierre CHEVALIER.

**PROCURATIONS** : Gérard PEYROT à Christine PÉANY, Marie-Hélène ROCA à Raymonde JEANNET.

**ABSENTS** : Michaël SEGUIN, Léa LACUVE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Raymonde JEANNET.

**OBJET** : **Création de huit emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité.**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-23 2° ;

Considérant qu'au cours de la période estivale, les services techniques doivent faire face à un surcroît de travail lié à l'entretien des espaces verts et de la voirie (démarche Zéro Phyto), l'entretien et le nettoyage des locaux communaux, à la tenue de différentes manifestations ainsi qu'à des tâches complémentaires liées à cette période de l'année, il y a lieu de créer huit emplois non permanents d'adjoints techniques pour un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions prévues à l'article L.332-23 2° du CGFP (contrat d'une durée maximale de 6 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 12 mois consécutifs).

**Le Conseil municipal,  
Après avoir délibéré,**

*À l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- **Décide** de créer huit emplois non permanents dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnier, répartis sur la période estivale selon les modalités suivantes :
  - Quatre emplois d'adjoint technique du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 31 juillet 2023 inclus à temps non complet (20 heures hebdomadaires) pour l'entretien des espaces verts, de la voirie, l'entretien et le nettoyage des locaux communaux et la participation à l'organisation logistique des manifestations.
  - Quatre emplois d'adjoint technique du 1<sup>er</sup> août 2023 au 31 août 2023 inclus à temps non complet (20 heures hebdomadaires) pour l'entretien des espaces verts, de la voirie, l'entretien et le nettoyage des locaux communaux et la participation à l'organisation logistique de manifestations.
- **Décide** que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique. Elle sera calculée par référence à l'indice brut 397, indice majoré 361.

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- **Décide** de modifier le tableau des emplois.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire à Puichéric, le 8 juin 2023  
après publication et transmission en Préfecture.



Le Maire,

Christine PÉANY.